



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3567

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 24 juin 2019****Délibération n° 2019-3567**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le programme de développement économique 2016-2021 de la Métropole de Lyon fixe une nouvelle ambition en matière d'entrepreneuriat pour répondre aux attentes des créateurs d'entreprises, au travers d'une offre généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs, complétée d'une offre experte pour des publics spécifiques. Cette offre de services, mise en œuvre en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises du territoire, sous la bannière LYVE, se décline autour de 3 axes :

- un volet physique avec un accueil, une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux (3 pépinières existantes et 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs qui ouvrent en 2019), permettant un service de proximité sur l'ensemble du territoire,

- un volet digital avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projets et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,

- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, qui s'opèrent à la fois sur le volet digital (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux) ainsi que sur le volet physique avec une offre événementielle dans les pôles et sur le territoire.

**II - Objectifs**

Les acteurs soutenus par la Métropole mettent l'entrepreneur au cœur de leurs actions pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. Il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible, et de qualité pour répondre aux besoins des entrepreneurs du territoire et maintenir la Métropole comme territoire innovant et comme référence européenne en matière de politique entrepreneuriale.

Outre le nombre de projets accompagnés, les structures veilleront à la qualité de l'accompagnement proposé afin de permettre de passer de "Lyon, l'une des métropoles où l'on crée le plus d'entreprises" à "Lyon la métropole où les entreprises grandissent".

C'est dans ce cadre que la Métropole souhaite apporter son soutien aux structures suivantes pour leur programme d'actions 2019 en matière d'accompagnement des entrepreneurs :

- pour l'amorçage de projets : l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour le CitésLab Lyon 7° et 8° et pour la Maison de la création d'entreprise Lyon 9°, la Commune de Bron pour le dispositif Activ'idées, la Commune de Rillieux la Pape pour le dispositif CREAM, la coopérative Graines de Sol pour le "parcours créateur" Rhône-sud et pour le CitésLab sud-ouest lyonnais, la Commune de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets à la Coursive d'entreprises, l'association Entreprendre pour apprendre Auvergne Rhône-Alpes (EPA AURA),

- pour l'accompagnement ante et post des porteurs de projet : la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR), l'Association san-priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), l'Association de développement local pour

l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne, Sport dans la Ville, Elycoop, la FPUL pour son programme Campus création, Action'elles, le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes pour le soutien à l'entrepreneuriat féminin, les 3 pépinières d'entreprises Carco, Cap nord et la Coursive d'entreprises,

- pour l'accompagnement financier apporté aux porteurs de projets : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Rhône développement initiative (RDI), le Réseau entreprendre Rhône (RER) et la Fondation entrepreneurs de la cité,

- pour l'accompagnement des projets à potentiel : la FPUL pour son programme Lyon Start Up et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Etienne Roanne pour son programme Novacité.

### **III - Plan d'actions métropolitain 2019**

#### **1° - Amorçage de projets**

##### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué les subventions suivantes, d'un montant total de 90 300 €, pour le fonctionnement des services d'amorçages de projets : 36 200 € à l'association ALLIES pour le CitésLab sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9°, 13 800 € à la Commune de Bron pour Activ'idées, 7 800 € à la Commune de Rillieux la Pape pour le dispositif CREAR, 19 300 € à la coopérative Graines de Sol pour le "parcours créateur" Rhône-sud et pour le CitésLab sud-ouest lyonnais, 13 200 € au profit de la Commune de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets à la Coursive d'entreprises.

En 2018, grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli environ 1 500 personnes et ont accompagné 680 porteurs de projets.

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué à l'association EPA AURA une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 400 € pour la mise en œuvre de son programme mini entreprises EPA pour jeunes collégiens et pour son salon régional.

En 2018, ce programme a impliqué 900 mini-entrepreneurs et 90 enseignants des établissements scolaires de la Métropole. Le salon régional a réuni 62 mini entreprises EPA.

##### **b) - Programmes d'actions pour 2019**

En 2019, les services des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages de projets souhaitent poursuivre leurs actions de sensibilisation à la création d'entreprises, d'amorçages et de détections de projets de création, en particulier auprès des publics prioritaires des territoires concernés. Les objectifs sont identiques à ceux de 2018 : près de 1 500 accueils et 650 accompagnements.

Le budget prévisionnel 2019 des CitésLab et services d'amorçages de projets pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 381 599 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 90 300 € au profit des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages pour leurs programmes d'actions 2019 : 36 200 € à l'association ALLIES pour son service d'amorçage de projets sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9°, 13 800 € à la Commune de Bron pour Activ'idées, 7 800 € à la Commune de Rillieux la Pape pour CREAR, 19 300 € à la coopérative Graines de Sol pour le CitésLab sud-ouest lyonnais et le "parcours créateur" Rhône-sud, 13 200 € au profit de la Commune de Saint Fons pour le service d'amorçage de la Coursive.

En 2019, l'association EPA AURA renouvellera son programme et organisera une nouvelle édition de son salon régional à Lyon.

Le budget prévisionnel 2019 de l'association EPA AURA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 63 021 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 400 € au profit de l'association EPA AURA pour son programme d'actions 2019.

## **2° - Accompagnement ante et post création des entrepreneurs**

### **- CMAR :**

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2018.

Le bilan de l'activité de la CMAR, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 72 porteurs de projet de création d'entreprises ont été accompagnés individuellement et 8 ateliers ou permanences d'accompagnement ont été organisés au sein des pépinières du territoire.

#### **b) - Programme d'actions pour 2019**

Pour l'année 2019, la CMAR mènera une action d'accompagnement individuel de porteurs de projets de création d'entreprises sous la forme d'un dispositif en 2 phases. La 1<sup>ère</sup> phase correspond à un diagnostic permettant d'analyser le besoin du porteur de projet. La 2<sup>ème</sup> phase consiste en un accompagnement personnalisé afin d'aboutir à l'établissement d'un business plan et de répondre aux besoins identifiés. La CMAR prévoit de réaliser 1 540 heures d'accompagnement. La durée d'accompagnement de chaque porteur de projet est évaluée en moyenne à 8 heures en face à face et à 2 heures de préparation pour les conseillers, ce qui correspond à une estimation de 150 porteurs de projets accompagnés. La majorité des accompagnements s'effectuera in situ dans les nouveaux pôles d'entrepreneurs de la Métropole. La CMAR proposera également des animations spécifiques, sous la forme de réunions d'information collectives ou d'ateliers techniques, au sein des pôles d'entrepreneurs.

Le budget prévisionnel 2019 de la CMAR pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 177 833 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2019. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

### **- ASPIE :**

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 920 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2018.

Le bilan de l'activité de l'ASPIE, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 231 porteurs de projets ont été accueillis et accompagnés dans le cadre de l'accompagnement sur les Communes de Saint Priest et de Mions, dont 86 en phase d'amorçage, 98 en phase ante création et 47 en phase pérennisation.

#### **b) - Programme d'actions pour 2019**

En 2019, l'ASPIE poursuivra son action d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers la création d'activités ou d'entreprises sur les 2 Communes de Saint Priest et de Mions (140 accompagnements ante et post création prévus en 2019). L'accompagnement prendra des formes individuelles et collectives.

Le budget prévisionnel 2019 de l'ASPIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 92 505 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 16 920 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2019.

### **- ADL Villeurbanne :**

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 100 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2018.

Le bilan de l'activité d'ADL Villeurbanne dans le cadre de ce financement est le suivant : dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement des créateurs d'entreprises en situation précaire ou habitant des quartiers en politique de la ville (QPV), 226 personnes ont été reçues en 1<sup>er</sup> niveau d'accueil et diagnostic. Parmi celles-ci, 71 personnes ont été accompagnées en ante création et 11 en post création.

**b) - Programme d'actions pour 2019**

Pour l'année 2019, les objectifs poursuivis par ADL Villeurbanne en 2019 sont les suivants :

- poursuite de l'accueil et de l'accompagnement de porteurs de projets et créateurs villeurbannais, hors dispositif de droit commun, afin de faciliter leur accès à l'information liée à la création. Les résultats attendus sont les suivants : 190 personnes reçues en 1<sup>er</sup> niveau d'accueil et de diagnostic, 85 personnes accompagnées individuellement en ante création et 15 personnes en suivi post création. Des actions nouvelles et expérimentales pourront être proposées en direction des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porteurs d'un projet de création d'entreprise,

- reconduction de l'action de soutien et pérennisation de la jeune entreprise "effet synergie". Dans ce cadre, un groupe de 7 à 10 entrepreneurs est constitué avec des séances collectives destinées à co-produire des solutions adaptées aux problématiques exprimées par les participants.

Le budget prévisionnel 2019 d'ADL Villeurbanne pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 36 840 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 22 100 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2019.

**- Elycoop :****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 340 € au profit de la SCOP Elycoop pour son programme d'actions 2018.

Le bilan de l'activité d'Elycoop, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 198 porteurs de projets ont été accueillis et 55 entreprises ont été créées. Parmi les personnes reçues, 99 habitent à Meyzieu, 85 à Décines Charpieu, et 14 à Jonage.

**b) - Programme d'actions pour 2019**

Pour l'année 2019, Elycoop souhaite poursuivre le déploiement de son dispositif d'accompagnement avec comme objectifs :

- offrir une solution de proximité aux porteurs de projets des territoires de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage pour les accompagner vers la création de leur activité, en portant une attention particulière aux publics bénéficiaires du RSA,

- suivre les créateurs accompagnés dans leurs 1<sup>ères</sup> années de création.

Les résultats attendus sont : 75 porteurs de projets accueillis dont 35 issus de Meyzieu, 35 de Décines Charpieu, et 5 de Jonage pour 20 créations d'activité au total.

Le budget prévisionnel 2019 d'Elycoop pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 43 065 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 340 € au profit d'Elycoop pour son programme d'actions 2019.

**- Sport dans la ville****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions "Entrepreneurs dans la ville" (EDV). Les publics ciblés sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans, habitant dans des territoires politiques de la ville, qui portent un projet de création d'entreprise et qui présentent un potentiel entrepreneurial.

Le bilan de l'activité de Sport dans la ville pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 25 entrepreneurs ont été formés et accompagnés, 19 binômes ont été constitués dans le cadre du programme de parrainage et 17 entreprises ont été créées.

**b) - Programme d'actions pour 2019**

L'association Sport dans la ville poursuit, en 2019, les objectifs définis dans le cadre de son programme EDV, en particulier la constitution d'une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (13<sup>ème</sup> promotion), qui suivront une formation à la création d'entreprise de 4 mois à l'EM Lyon Business school. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan.

Le budget prévisionnel 2019 de Sport dans la ville pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 554 467 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de Sport dans la ville pour son programme d'actions 2019.

**- Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Action'elles, CIDFF du Rhône, incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) :**

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement aux associations Action'elles (9 400 €), CIDFF du Rhône (48 153 €) et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes (18 800 €) pour leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Le bilan de leurs actions au 31 décembre 2018 est le suivant :

- Action'elles a accueilli 72 nouvelles créatrices d'entreprises, a organisé 20 réunions d'information qui ont permis de rencontrer 237 femmes, 25 ateliers de sensibilisation auxquels 122 membres ont participé. 19 rencontres réseaux ont été organisées réunissant 397 participantes. 35 entreprises ont été créées et 164 créatrices d'entreprises ont été accompagnées en phase post création. L'association a par ailleurs organisé le forum "femmes : osez tout entreprendre", dédié aux métiers de bouche qui a réuni une centaine de participantes,

- le CIDFF du Rhône a accueilli et informé 609 personnes en sessions individuelles ou collectives. 171 porteuses de projets ont été accompagnées en phase ante création et 20 d'entre elles ont créé leur activité. Concernant l'action dans les QPV, le CIDFF a poursuivi ses permanences sur les territoires de Rillieux la Pape et Bron,

- l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes a établi 350 contacts qui ont conduit à 67 entretiens individuels ; 52 projets pré-incubés ont été accompagnés et 19 projets ont été suivis en incubation ; 92 créatrices et cheffes d'entreprises ont été accompagnées ; 27 porteurs de projets ont été hébergés au cours de l'année dans les locaux de l'incubateur. Au total, 13 entreprises ont été créées.

**b) - Programme d'actions pour 2019**

Les associations Action'elles, CIDFF du Rhône et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes intervenaient jusque-là individuellement mais avec des complémentarités évidentes. Pour aller plus loin et donner davantage de lisibilité, de complémentarité et d'efficacité à leur action, les 3 associations ont décidé de porter un projet commun en capitalisant sur leurs expériences et en renforçant leur collaboration. En s'appuyant sur des études de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE), sur leurs expériences respectives et à l'issue de plusieurs séances de travail collectives, les 3 associations ont co-produit un plan d'actions qui s'articule autour de 3 grandes orientations :

1 - la sensibilisation à l'entrepreneuriat au féminin (actions de sensibilisation communes sur tout le territoire),

2 - des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

- . l'égalité hommes-femmes (action qui sera pilotée par le CIDFF du Rhône),
- . la peur de l'échec/l'autocensure (action qui sera pilotée par Action'elles),
- . l'ambition (action qui sera pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) ;

3 - l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projets.

Les objectifs de chaque association sur ce 3<sup>ème</sup> volet sont les suivants :

- pour Action'elles : 130 entretiens individuels d'accompagnement (ante et post), organisation de 10 réunions d'information pour 150 participantes, organisation de 25 ateliers pour 150 participantes, organisation d'événements réseaux divers,

- pour le CIDFF du Rhône : 600 femmes informées sur la création d'entreprises, 200 accompagnements individuels ante création et 10 en post création, poursuite des permanences dans les quartiers de Bron et de Rillieux la Pape,

- pour Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes : 300 contacts établis, 60 projets accueillis, 35 admissions en programme "start", 22 pré-incubés (programme Go), 12 incubés (programme "boost"), 12 créations d'entreprises, 15 hébergements, organisation de formations et d'ateliers divers.

Le budget prévisionnel 2019 pour l'action collective est de 379 236 €. Dans ce cadre, il est donc proposé au Conseil d'attribuer, pour mettre en œuvre ces actions, des subventions de fonctionnement à hauteur de 7 400 € pour Action'elles, de 37 800 € pour le CIDFF du Rhône et de 14 800 € pour l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, soit un montant total de 60 000 €. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

**- FPUL (programme Campus création) :**

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 000 € au profit de la FPUL pour l'action "Campus création" 2018.

La Métropole soutient, depuis plus de 10 ans, l'entrepreneuriat étudiant et les dispositifs qui facilitent la préprofessionnalisation des étudiants et leur entrée sur le marché du travail.

La Métropole a pris un engagement précurseur en matière de soutien à la création d'entreprises par les jeunes. Dès 2002, la collectivité a soutenu le concours de création d'entreprises "Campus création", désormais porté par le dispositif BEELYS ("Booster l'esprit d'entreprendre à Lyon Saint Étienne"), 1<sup>ère</sup> pépite ("pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat") en France. Près de 200 startups ont ainsi déjà été créées depuis 2014 par des étudiants-entrepreneurs accompagnés par les équipes de BEELYS.

L'action "Campus création" consiste en 3 concours : "Challenge de l'idée" qui est un concours d'idéation, "Campus création" qui est un concours de création virtuelle d'entreprises, "Jeune entreprise accélérée (JEA)" qui est un concours d'accélération de startups.

Le bilan 2018 de l'activité de la FPUL, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- Challenge de l'idée : 850 étudiants ont participé. Ce concours, ouvert à tous les étudiants, constitue une sensibilisation à l'entrepreneuriat et une 1<sup>ère</sup> approche du portage de projets,

- Campus création : 967 étudiants de 41 établissements ont participé à cette 15<sup>ème</sup> édition, soit 199 équipes ; 66 projets ont participé à la demi-finale et 12 projets à la finale. Chaque équipe a bénéficié d'un accompagnement et d'un cycle de séminaires, d'ateliers thématiques et de soirées réseau et coaching,

- JEA : 294 projets ont été inscrits à cette 11<sup>ème</sup> édition. Il s'agit ici de véritables projets de création d'entreprises portés, chacun, par un ou plusieurs jeunes étudiants ou jeunes diplômés. Ces jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement (séminaires, ateliers, coaching et partages d'expériences).

**b) - Programme d'actions pour 2019**

Outre le maintien du dynamisme des actions (nombre d'étudiants mobilisés et qualité des programmes), les principaux objectifs fixés par la FPUL, en 2019, sont :

- dépasser les 300 idées postées dans le cadre du Challenge de l'idée,
- favoriser la mixité des équipes dans Campus création,
- développer le suivi des participants aux programmes à long terme,
- renforcer les liens avec le réseau entrepreneurial.

Le budget prévisionnel 2019 de la FPUL pour mettre en œuvre l'action Campus création est d'un montant de 336 300 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 88 000 € au profit de la FPUL pour son programme d'actions Campus création 2019.

**- Les pépinières d'entreprises (association Espace Carco, association Pépinière Cap nord, Commune de Saint Fons)****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprises : la pépinière Rhône Amont portée par l'association Espace carco, la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap nord et la pépinière Portes du sud portée par la Commune de Saint Fons, pour leur programme d'actions 2018.

La pépinière Saône Mont d'Or ne fait plus l'objet de subvention depuis son intégration à la Métropole.

Au 31 décembre 2018, le bilan de l'activité des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- plus de 460 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au total en 2018, 72 entreprises hébergées et accompagnées au sein de ces 3 pépinières, pour un taux d'occupation des locaux de plus de 90 %. Sur l'année 2018, plus de 22 nouvelles entreprises ont été acceptées au sein de ces 3 pépinières,
- un taux de pérennité moyen des créateurs accompagnés en pépinière de plus de 77 % à 3 ans et supérieur à 70 % à 5 ans.

**b) - Programme d'actions pour 2019**

Les objectifs quantitatifs cumulés des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au moins 60 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, pour un taux d'occupation des locaux d'au moins 80 %,
- un taux de pérennité des créateurs accompagnés en pépinière supérieur à 75 % à 3 ans et 65 % à 5 ans.

Par ailleurs, pour l'année 2019, le soutien de la Métropole aux pépinières d'entreprises s'inscrit dans l'objectif d'un accompagnement des pépinières généralistes existantes vers le concept de pôle entrepreneurial. Les objectifs et indicateurs associés sont, notamment, les suivants :

- affirmer la dimension intercommunale (à l'échelle des Conférences territoriales des Maires - CTM -) des outils : invitation des représentants des Communes de la CTM aux instances de partage et prise de décisions (assemblée générale, conseil d'administration ou comité de pilotage),
- positionner l'outil pépinière comme l'outil structurant de l'accompagnement entrepreneurial de la CTM : fédérer les acteurs de l'accompagnement, développer des synergies et actions communes (permanences, actions collectives, etc.),
- un partage et suivi régulier (trimestriel) avec les services de la Métropole.

Le budget prévisionnel 2019 des pépinières pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 578 045 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit des pépinières la Coursive d'entreprises et Cap nord et une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de la pépinière Espace Carco pour leurs programmes d'actions respectifs 2019.

**3°- Accompagnement financier**

- ADIE :

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**



Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018.

Le bilan de l'activité de l'ADIE en 2018, dans le cadre de ce financement, est le suivant : l'ADIE a financé 541 porteurs de projets sur le territoire de la Métropole, 83 % des personnes financées sont demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA, 30 % des bénéficiaires sont des femmes, 43 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP - CAP, 26 % habitent un QPV. Avec 3 antennes à Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Lyon-La Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprise) et des permanences et interventions sur Lyon 7°, Villeurbanne et Givors, l'ADIE est présente sur les zones prioritaires de la politique de la ville et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

#### ***b) - Programme d'actions pour 2019***

En 2019, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Le public cible de l'ADIE est constitué de toutes les personnes dont le projet n'a pas accès au crédit bancaire. L'objectif principal de l'action est de dynamiser la création d'entreprise sur le territoire de la Métropole, en facilitant l'accès au microcrédit accompagné. L'association projette de financer 500 nouveaux porteurs de projets. L'ADIE poursuivra par ailleurs son investissement pour augmenter la part des jeunes, des habitants des quartiers prioritaires ainsi que la part des femmes.

Le budget prévisionnel 2019 de l'ADIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 772 140 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2019.

#### **- RDI :**

##### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan***

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 87 420 € au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions 2018 en faveur de la création-reprise d'entreprises.

Le bilan de l'activité de RDI, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 660 porteurs de projets ont été accueillis en réunions d'information collectives. 239 demandes de prêts d'honneur ou de garanties ont fait l'objet d'une expertise et 164 dossiers ont été présentés en comité d'engagement dont 155 ont été accordés. L'action de parrainage des projets financés par RDI s'est poursuivie (68 parrainages actifs en 2018). Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par RDI à 3 ans est de 83 %.

##### ***b) - Programme d'actions pour 2019***

En 2019, RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises pour accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un prêt bancaire dans de bonnes conditions.

Quantitativement, RDI maintiendra les mêmes objectifs qu'en 2018, soit :

- 700 personnes accueillies en réunions d'information collectives,
- 170 entreprises soutenues par RDI.

L'association portera une attention particulière sur les projets innovants et les projets en croissance.

Le budget prévisionnel 2019 de RDI pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 524 156 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 420 € au profit de RDI pour son programme d'actions 2019.

#### **- RER :**

##### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan***

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de RER pour son programme d'actions 2018.

Le bilan de l'activité de RER, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 850 contacts générés avec des demandes d'accompagnement, 254 rendez-vous "découvertes" avec les candidats correspondant aux critères du dispositif, 156 rendez-vous d'études plus approfondis, 38 projets présentés en comité d'engagement dont 36 validés pour intégrer le dispositif d'accompagnement de RER en tant que lauréats. Les emplois créés en 2018 parmi les entreprises en cours d'accompagnement s'élèvent à 360, portant à 4 638 le nombre d'emplois créés à 5 ans par les 502 entreprises accompagnées par RER depuis sa création.

#### ***b) - Programme d'actions pour 2019***

En 2019, l'association RER souhaite poursuivre son action auprès des entrepreneurs en proposant un parcours en amont de construction du projet, un comité d'engagement, et un accompagnement en aval sur une durée de 3 ans avec un prêt d'honneur sur 5 ans. Les objectifs de RER sont les suivants :

- accompagner 40 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats via le programme d'accompagnement, dont 4 projets de développement,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité. L'association prévoit une création de plus de 400 emplois et un taux de pérennité des entreprises à 5 ans de 90 %,
- RER jouera un rôle particulièrement actif dans la prescription des futurs pôles entrepreneuriaux.

Le budget prévisionnel 2019 de RER pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 620 500 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 52 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2019.

#### **- Fondation Entrepreneurs de la cité :**

##### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan***

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018.

Le bilan de l'activité de la Fondation entrepreneurs de la cité dans le cadre de ce financement est le suivant : 363 entrepreneurs accueillis pour la micro-assurance sur le territoire de la Métropole (dont 144 pour l'assurance décennale), 135 adhérents (dont 33 pour l'assurance décennale), 22 visites "local secur". La Fondation entrepreneurs de la cité a lancé, en 2018, une nouvelle solution de micro-assurance multirisque professionnelle à domicile.

##### ***b) - Programme d'actions pour 2019***

Les grands objectifs poursuivis par la Fondation entrepreneurs de la cité, en 2019, sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance avec pour objectif d'accueillir 400 prospects sur l'année (250 pour la "trousse de 1<sup>ère</sup> assurance" et 150 pour l'assurance décennale) ; 150 contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 35 pour l'assurance décennale),
- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit "local secur" avec pour objectif de faire bénéficier 25 entrepreneurs du territoire de la Métropole.

Le budget prévisionnel 2019 de la Fondation entrepreneurs de la cité pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 93 961 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la Fondation entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2019.

#### **4°- Accompagnement des projets à potentiel**

##### **- FPUL (programme Lyon Start up) :**

##### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan***

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre, en 2018, du programme Lyon Start up dont l'objectif est de détecter, former et labelliser les entrepreneurs innovants dès le stade de l'idée.

En 2018, la FPUL a organisé 2 éditions du programme Lyon Start up pour 100 projets accompagnés par édition.

**b) - Programme d'actions pour 2019**

Les objectifs fixés par la FPUL, en 2019, sont les suivants :

- accompagner 2 nouvelles promotions de startups (200 candidats par promotion, 100 d'entre eux retenus pour chaque promotion suivront le programme d'accompagnement). Lyon Start Up doit demeurer l'un des plus importants dispositifs d'émergence de startups en France,

- consolider une base de mécènes plus importante pour renforcer le modèle économique du programme.

Le budget prévisionnel 2019 de la FPUL pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 322 000 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 141 000 € au profit de la FPUL pour son programme d'actions Lyon Start up 2019. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

**- CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (programme Novacité) :**

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne pour la mise en œuvre en 2018 de l'action Novacité.

Le bilan de l'activité Novacité, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 75 dossiers de candidatures ont été reçus, 10 projets accompagnés en ante labellisation, 7 nouvelles entreprises ont été labellisées en 2018, 30 entreprises ont été accompagnées dans l'année.

**b) - Programme d'actions pour 2019**

En 2019, la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne poursuivra ses actions dans le cadre du programme Novacité en faveur du développement d'entreprises génératrices de fortes valeurs ajoutées.

Les objectifs 2019 sont les suivants : 60 dossiers de candidatures reçus, 30 projets accompagnés en ante labellisation, 7 entreprises labellisées, 28 entreprises accompagnées, 280 rendez-vous de suivi (après label), maintien d'un taux de pérennité à 5 ans de 90 %.

Le budget prévisionnel 2019 de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne pour mettre en œuvre l'action Novacité est d'un montant de 213 000 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 Novacité.

Le montant des subventions attribuées par le Conseil aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement de la création d'entreprises pour leurs programmes d'actions 2019 est de 891 380 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2019 d'un montant de 891 380 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les Communes de Bron, Rillieux la Pape et Saint Fons, la CMAR, la SCOP Elycoop, la Scic Graines de Sol, la FPUL, la Fondation entrepreneurs de la cité, la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, les associations ALLIES, EPA AURA, ASPIE, ADL Villeurbanne, Sport dans la ville, Action'elles, CIDFF du Rhône, les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, Espace Carco, Cap nord, ADIE, RDI, RER définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 891 380 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opérations n° 0P01O2291 et n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.**

.